



Radiation pole emploi suite à un changement d adresse non signalé

Par **amande21**, le **10/02/2012** à **12:04**

Inscrite depuis aout 2010 à pôle emploi, le service du rectorat qui me verse mon allocation d aide au retour à l emploi m informe de ma radiation de 2 mois due à un absence non justifiée à une convocation pour un entretien. n'ayant pas effectué mon changement d adresse par peur de ne pas toucher mon allocation durant plusieurs mois comme lors de mon inscription. Je suivais mes rendez vous et mes courriers par le site inetrnet de pole emploi. aujourd'hui je me retrouve avec une radiation de 2 mois et ne sait comment faire pour signaler mon changement d adresse par peur qu'il m demande de rembourser mes allocations perçues depuis mon déménagement. quels sont mes droits et les risques encourus?

Par **P.M.**, le **10/02/2012** à **12:26**

Bonjour,

Vous ne risquez vraisemblablement pas de devoir rembourser les indemnités passées à cause de votre changement d'adresse si vous êtes restée en France mais cela vous permettrait vraisemblablement de pouvoir mieux suivre votre dossier et ne pas risquer de nouveau ce qui vous est arrivé...